

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 349

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 22

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.